



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

Le compte rendu intégral peut être consulté en Mairie (panneau d'affichage)

Conseil municipal

Monsieur Norbert Patault, devenu membre du conseil municipal le 4 mai 2015, suite à des démissions de conseillers de la liste "Pleumeleuc 2014, et Mme Chantal Placet, suivante de liste n'ayant pas souhaité siéger au conseil, M. Ronan Leray, suivant de la liste, devient membre du conseil municipal.

Commission - Délégué Smictom

En remplacement de Mme Anne-Marie Denis, démissionnaire du conseil, M. Ronan Leray est désigné membre de la commission "aménagement du territoire-cadre de vie", et M. Stéphane Tanvez est proposé à Montfort Communauté en vue de sa désignation délégué au SMICTOM pour la commune.

Scot du Pays de Brocéliande

Le syndicat mixte du Pays de Brocéliande est en cours de révision de son schéma de cohérence territoriale. Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sont présentées.

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Pleumeleuc - PADD - modification

Le PADD constitue le projet politique de développement de la commune pour les années à venir, expose les orientations générales en matière d'urbanisme, de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipement et de préservation de l'environnement. Des modifications mineures sont apportées au projet débattu en conseil le 3 avril 2013. Comme le prévoit la réglementation, ces nouvelles orientations du PADD ont été soumises en débat au conseil municipal.

Dénominations voie et étang

Dans la ZAC "Parc de l'Orme", le prolongement de "l'allée des Passereaux" qui va desservir 12 appartements est nommée "allée des Pinsons". L'étang rue de la Fontaine acheté par la Commune à la famille Denieul portera le nom de "Étang Léon Denieul".

Aménagement de la place de l'Église

Après consultation d'entreprises, les marchés (lots VRD, maçonnerie, ferronnerie, espaces verts) pour l'aménagement de la place de l'Église sont attribués pour un coût HT de 474 894,66 € HT, auquel s'ajoute un remboursement de 35 120 € au syndicat départemental d'énergie pour les travaux de renforcement d'éclairage public.

Une aide de 20 056 € est apportée à la commune au titre des aménagements de sécurité (produit recettes amendes de police). Le solde du fonds de concours de Montfort Communauté de 55 072 € attribué à la commune pour la période 2013/2015 est sollicité

pour ce projet, de même qu'une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire (Ministère Intérieur).

Budget communal - décision modificative

Une modification du budget est apportée pour permettre le remboursement d'une somme versée à tort à la commune.

Projet éducatif territorial (PEDT)

Un PEDT, formalisant l'organisation des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation en complémentarité avec lui, obligatoire pour obtenir le fonds de soutien de l'État pour les activités périscolaires (TAP), est approuvé. Pouvoir est donné au Maire pour la signature d'une convention à intervenir entre les services de l'État, la CAF et la Commune.

Service éducation jeunesse - emplois année scolaire 2015/2016

Pour la prochaine année scolaire,

- cinq agents seront employés en contrat dans les services scolaire-périscolaire et extra-scolaire (ALSH) pour des temps de travail annualisés : temps complet, 10.5 h (s'ajoutant au remplacement d'un agent en disponibilité), 22.50 h, 13.50 h et 17.75 h, réduisant notamment la mise à disposition d'agents par l'association "Eureka Emplois Services",
- une subvention de 4 820 € est apportée à l'US Bédée pour l'aide à l'emploi d'un éducateur sportif qui interviendra lors du temps périscolaire le midi,
- des TAP organisés à l'école St Melaine et réalisés par du personnel de l'association de gestion de l'école seront remboursés par la commune ; une convention contractualisera ce prêt de main d'œuvre durant l'année scolaire.

Modification d'emplois personnel communal

Des emplois sont modifiés pour permettre à 4 agents de bénéficier d'un avancement de grade au 01/08/2015.

Tarifs services périscolaires et extra-scolaire 2015/2016

Pour la prochaine année scolaire, les tarifs d'ALSH et de TAP (garderie, ateliers, asco) ne sont pas modifiés. Seul le prix du repas, en vigueur depuis le 1er septembre 2012, va subir une augmentation. Le tarif est fixé de 2,50 € à 3,85 € selon le quotient familial.

Bourse jeunes

Une aide de 100 € est accordée à un projet de 2 pleumeleucoises dans le cadre des bourses jeunes.

Vœu des Communautés de Communes de Montfort et de Brocéliande

Le conseil émet un avis favorable à l'établissement d'un diagnostic des territoires de Montfort Communauté et de la Communauté de Brocéliande et à la réalisation d'une étude d'opportunité d'une éventuelle fusion des deux communautés de communes.